INITIALES DU MAIRE
326
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 27 FÉVRIER 2018

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le mardi, 27 février 2018 à 18h, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes.*

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault.

Est absente madame la conseillère Chantale Boudrias.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

115-02-18 ADOPTION DU BUDGET 2018 ET AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine a remis à la Ville une copie de son budget 2018.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le budget 2018 de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine montrant des revenus et des dépenses de l'ordre de 5 223 710 $ et d'autoriser le trésorier ou l'assistante-trésorière à payer la quote-part de la Ville de Saint-Constant, au montant de 2 958 010 $.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-951.

116-02-18 COMITÉS DE LA VILLE – MODIFICATIONS, NOMINATIONS ET ATTRIBUTION DE MANDAT

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O (FLA 761)

INITIALES DU MAIRE
327
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

Comité consultatif sur l'environnement

De modifier la composition du Comité consultatif sur l'environnement en remplaçant le troisième paragraphe concernant ce comité, à la résolution numéro 056-01-18 par le texte suivant :

« Le Comité consultatif sur l'environnement sera composé de deux (2) membres du Conseil municipal et de sept (7) membres citoyens »

De nommer, à titre de membres du Comité consultatif sur l'environnement, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018 :

Membres citoyens :

- Madame Tamaro Diallo;
- Monsieur Alban Synnott.

Comité consultatif sur l'application de la législation relative à l'usage du cannabis sur le territoire de la ville

De nommer, à titre de membres du Comité consultatif sur l'application de la législation relative à l'usage du cannabis sur le territoire de la Ville, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018 :

Membres citoyens :

- Monsieur Mathieu Duceppe;
- Madame Tamaro Diallo.

Comité consultatif d'urbanisme

De nommer, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, jusqu'au 26 février 2020 :

Membre citoyen :

- Monsieur Michel Parent.

Comité de reconnaissance et de soutien

De nommer, à titre de membre du Comité de reconnaissance et de soutien, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018 :

Membre citoyen :

- Monsieur Francis Pearson.

Comité consultatif des commerçants

De modifier la composition du Comité consultatif des commerçants en remplaçant le deuxième paragraphe concernant ce comité, à la résolution numéro 056-01-18 par le texte suivant :

« Le Comité consultatif des commerçants sera composé de deux (2) membres du Conseil et de onze (11) membres commerçant du territoire de la Ville de Saint-Constant. »

INITIALES DU MAIRE
228
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

De nommer à titre de membres du Comité consultatif des commerçants, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018 :

Membres commerçants :

- Restaurant La Carcasse;
- Boucherie F. Larivière et fils;
- Benny&Co;
- Complexe de réadaptation physique;
- Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.

Comité du 275e anniversaire de Saint-Constant

De modifier la composition du Comité du 275e anniversaire de Saint-Constant en remplaçant le deuxième paragraphe concernant ce comité, à la résolution numéro 056-01-18 par le texte suivant :

« Le Comité du 275e anniversaire de Saint-Constant sera composé de deux (2) membres du Conseil et de sept (7) membres du territoire de la Ville de Saint-Constant. »

De nommer à titre de membres du Comité du 275e anniversaire de Saint-Constant, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018 :

Membres citoyens :

- Monsieur François Addison;
- Monsieur Raymond Touzel.

Comité de liaison Lafarge

De modifier la résolution numéro 056-01-18 « Comités de la Ville – Modifications, créations et nominations » afin de remplacer le représentant du Conseil siégeant sur le Comité de liaison Lafarge par monsieur André Camirand et de désigner monsieur Mario Arsenault à titre de substitut.

Comité consultatif des loisirs : Sportif, culturel et communautaire

De modifier la composition du Comité consultatif des loisirs : sportif, culturel et communautaire en remplaçant le deuxième paragraphe de la résolution numéro 378-12 par le suivant :

« Le Comité consultatif des loisirs : sportif, culturel et communautaire sera composé de deux (2) membres du Conseil municipal et de sept (7) membres citoyens. »

De nommer, à titre de membres du Comité consultatif des loisirs : sportif, culturel et communautaire, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018 :

Membres citoyens :

- Madame Bianca Bourdeau;
- Madame Céline Dansereau.

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O (FLA 761)

INITIALES DU MAIRE
329
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

Comité consultatif responsable des questions relatives aux aînés

De modifier la composition du Comité consultatif responsable des questions relatives aux aînés en remplaçant le deuxième paragraphe de la résolution numéro 380-12 par le suivant :

« Le Comité consultatif responsable des questions relatives aux aînés sera composé de deux (2) membres du Conseil municipal et de neuf (9) membres citoyens. »

De nommer, à titre de membres du Comité consultatif responsable des questions relatives aux aînés, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018 :

Membres citoyens :

- Madame Diane Parent;
- Monsieur Paul Dufresne;
- Madame Francine Palmorino;
- Madame Céline Bilodeau.

Comité consultatif des communications et des services aux citoyens

De modifier la composition du Comité consultatif des communications et des services aux citoyens en remplaçant le deuxième paragraphe de la résolution numéro 86-10 par le suivant :

« Le Comité consultatif des communications et des services aux citoyens sera composé de deux (2) membres du Conseil municipal et de sept (7) membres citoyens. »

De nommer, à titre de membres du Comité consultatif des communications et des services aux citoyens, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018 :

Membres citoyens :

- Madame Marie-Claude Guilbault;
- Monsieur Daniel Villeneuve.

Comité consultatif sur la planification, le développement et l'aménagement du territoire

De modifier la composition du Comité consultatif sur la planification, le développement et l'aménagement du territoire en remplaçant le deuxième paragraphe concernant ce comité, à la résolution numéro 056-01-18 par le suivant :

« Le Comité consultatif sur la planification, le développement et l'aménagement du territoire sera composé de deux (2) membres du Conseil municipal et de sept (7) membres citoyens. »

De nommer, à titre de membres du Comité consultatif sur la planification, le développement et l'aménagement du territoire, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018 :

INITIALES DU MAIRE
930
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

Membres citoyens :

- Monsieur Abdul Amar;
- Monsieur Éric Bouchard.

117-02-18 RÈGLEMENT D'UNE RÉCLAMATION – DOMMAGES À UN MANTEAU

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la greffière ou l'assistante greffière à procéder au règlement de la réclamation de monsieur Ricardo Antonio Castillo Ramos pour le remboursement du coût du manteau de ce dernier au montant total de 210 $, en raison de l'incident survenu le 10 février 2018 lors de l'activité Plaisirs d'Hiver organisée par la Ville, conditionnellement à la signature d'une quittance totale et finale par le réclamant.

Que les sommes nécessaires aux fins de la présente dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-00-995.

118-02-18 AUTORISATION DE SIGNATURES – ACTE NOTARIÉ – RÉDUCTION DE L'ASSIETTE D'UNE SERVITUDE – PROJET DOMICILIAIRE SAINT-ROCH/LASALLE

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2017, la Ville a acquis une servitude d'utilité publique et de passage pour l'entretien, le maintien, la réparation, la construction, le remplacement, la reconstruction, le déplacement des infrastructures municipales du projet de développement domiciliaire Saint-Roch/Lasalle (égout pluvial, aqueduc, et égout sanitaire). Cette servitude affecte notamment une partie des lots 5 963 714 et 5 963 716 du cadastre du Québec (anciens lots 5 626 570, 5 626 571, 5 626 572, 5 626 575 et 5 626 576 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT qu'à la demande du service des incendies, l'entrepreneur a dû modifier ses plans pour avancer un bâtiment et ce dernier a construit des bâtiments de plus grandes dimensions, le tout faisant en sorte que lesdites constructions se trouvent à empiéter dans la servitude créée en faveur de la Ville;

CONSIDÉRANT que trois parcelles de terrains, soit une partie du lot 5 963 714 et deux parties du lot 5 963 716 doivent donc faire l'objet d'une annulation de servitude, laquelle a été publiée sous le numéro 22 945 815 au registre foncier du Québec, circonscription foncière de Laprairie;

CONSIDÉRANT qu'après validation avec les Services techniques et de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, la Ville n'a pas besoin des servitudes sur les parties de lot visées par la demande d'annulation;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O (FLA 761)

INITIALES DU MAIRE
331
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante greffière à signer pour et au nom de la Ville l'acte de réduction de la servitude, publiée sous le numéro 22 945 815 au registre foncier, circonscription foncière de Laprairie, entre la Ville de Saint-Constant et Construction Dulor inc.

Les parties de lots affectées par l'annulation de la servitude sont désignées comme suit :

- Une partie du lot 5 963 714 du cadastre du Québec ayant une superficie de 0,4 m^2;
- Une partie du lot 5 963 716 du cadastre du Québec ayant une superficie de 17,6 m^2;
- Une partie du lot 5 963 716 du cadastre du Québec ayant une superficie de 14,1 m^2.

Le tout tel qu'il appert d'une description technique préparé par Denis Moreau, arpenteur géomètre le 19 septembre 2017, sous le numéro 4881 de ses minutes.

Les frais de l'acte notarié, des copies et de la publication seront supportés exclusivement par Construction Dulor inc.

119-02-18 EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS – DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, en date du 26 février 2018, monsieur Pierre-Luc Séguin, à titre d'employé à l'essai, au poste de coordonnateur aux travaux publics à la Division des travaux publics, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués. L'employé bénéficiera de 15 jours de vacances à compter du 1er mai 2018.

Son salaire annuel, à la date de son embauche, sera celui du 7e échelon de la classe 4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions au cours de laquelle aucune question n'est soulevée.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière